

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**3 AVRIL 2024**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Actualisation des tarifs de  
rémunération des  
vacations**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 4 avril 2024  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en Préfecture  
le 4 avril 2024  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 avril 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE\*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\* Monsieur JOUSSE arrive au dossier 24 B 01b

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEVEL à Madame GUYARD  
Monsieur BASSINE à Madame MACE  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

**Secrétaire de séance :**

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20240403-24-B-22-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**N° DE DOSSIER** : 24 B 22

**OBJET** : ACTUALISATION DES TARIFS DE RÉMUNÉRATION DES VACATIONS

**RAPPORTEUR** : Madame NICOLAS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'exécution de ses missions de service public, la Ville est amenée à engager des agents vacataires, collaborateurs occasionnels du service public, pour assurer des missions précises et déterminées, correspondant à un besoin ponctuel de la Ville.

Depuis 2006, plusieurs délibérations fixant les types de vacation et leurs tarifs ont été votées par Conseil Municipal. La dernière délibération reprenant l'ensemble des tarifs a été présentée en Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

Afin de rendre plus attractifs les postes ouverts à la vacation pour les activités d'enseignement artistique, il est proposé de porter le montant de cette vacation à 30 € contre 20 € actuellement.

Les autres montants de vacation restant inchangés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tableau des taux de vacation suivant :

<b>Intitulé</b>	<b>Montant brut horaire en €</b>
Accueil du matin	1,1 SMIC
Accueil du soir	1,1 SMIC
Accueil de loisirs	1,1 SMIC
Entretien (établissements scolaires, crèches)	1,1 SMIC
Etudes surveillées	1,1 SMIC
Restauration scolaire	1,1 SMIC
Animation jeunesse	1,1 SMIC
ASTEM	1,1 SMIC
Educateur de jeunes enfants	14 €
Auxiliaire de puériculture	13 €
Accueil - médiathèques	1,1 SMIC
Ouvreurs (ses) du Théâtre Alexandre Dumas	1,1 SMIC
Médiation culturelle	1.1 SMIC
Interventions pédagogiques	70 €
Interventions expert technique	70 €

<b>Enseignement artistique</b>	<b>30 €</b>
Artiste (plasticien, autre)	55 €
Conférencier	50 €
Indemnité Master classe	290 € la prestation totale
Jury CRD	35 €
Médecin	100 €
Psychologue	60 €
Infirmière	25 €
Aide-soignante	18 €
Sophrologue	40 €
Interventions journalistiques : piges texte seul de 1 500 signes piges photos piges textes et photos	75 € le feuillet 65€ 95€ le feuillet
Ateliers séniors	35 €
Agent technique ou administratif polyvalent	1,1 SMIC
Elections (jour du scrutin)	25 €
Educateur sportif	18 €
Accueil et surveillance des manifestations exceptionnelles	15 €

La dépense en résultant est inscrite au Budget. La présente délibération abroge la délibération en date du 16 décembre 2021.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les taux de rémunération des vacations susmentionnés et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 21 G 15 en date du 16 décembre 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye